

**Direction des relations avec les collectivités  
Bureau du conseil et du contrôle de légalité**

**Grenoble, le 3 décembre 2021**

**Arrêté n° 38-2021-12-03-00006**

**Portant modification de la composition de la commission  
départementale de la coopération Intercommunale (CDCI)**

**LE PRÉFET DE L'ISÈRE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.5211-42 à L.5211-44-1, R.5211-19 à R.5211-21, R.5211-30 ;**

**VU la loi n°2018-699 du 3 août 2018 visant à garantir la présence des parlementaires dans certains organismes extérieurs au Parlement et à simplifier les modalités de leur nomination ;**

**VU le décret du 19 mai 2021 portant nomination du préfet de l'Isère (hors classe), M. Laurent PREVOST;**

**VU le décret n° 2019-1546 du 30 décembre 2019 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;**

**VU l'arrêté Interministériel du 6 septembre 1985 listant les communes situées en zone montagne pris en application de l'article 3 de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement de la montagne ;**

**VU la circulaire NOR :TERB2020479C du 30 juillet 2020 relative aux modalités de composition et de fonctionnement de la commission départementale de la coopération Intercommunale ;**

**VU l'arrêté préfectoral n°38-2020-09-15-006 du 15 septembre 2020 fixant le nombre et la répartition des sièges de la commission départementale de la coopération Intercommunale ;**

**VU l'arrêté préfectoral n°38-2020-10-23-006 du 23 octobre 2020 organisant les modalités de l'élection des membres de la commission départementale de coopération Intercommunale ;**

VU l'arrêté préfectoral n°38-2020-12-10-008 du 10 décembre 2020 portant composition de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) suite au renouvellement général des élections municipales et communautaires ;

VU la délibération du Conseil Régional du 17 septembre 2021 désignant ses représentants à la commission départementale de la coopération intercommunale ;

VU la délibération du Conseil Départemental du 16 juillet 2021 désignant ses représentants à la commission départementale de la coopération intercommunale ;

SUR proposition de la Secrétaire générale de la Préfecture de l'Isère ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** La liste du collège n° 6 des représentants du Conseil Régional est modifiée comme suit :

1. Mme Sandrine CHAIX - Vice-présidente du Conseil régional
2. Mme Katia SERRANO - Conseillère régionale
3. M. Éric BONNIER - Conseiller régional

**Article 2 :** La liste du collège n° 7 des représentants du Conseil Départemental est modifiée comme suit :

1. M. Olivier BONNARD - conseiller départemental
2. Mme Frédérique PUISSAT - conseillère départementale
3. Mme Sandrine MARTIN-GRAND - vice-présidente
4. M. Cyrille MADINIER - vice-président délégué
5. Mme Amandine GERMAIN - conseillère départementale
6. Mme François GERBIER - conseillère départementale

**ARTICLE 3 :** La liste de l'ensemble des membres de la CDCI en formation plénière est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Dans les deux mois, à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision, les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours administratif : un recours gracieux auprès du Préfet de l'Isère (12 place Verdun - CS 71046 - 38021 Grenoble Cédex 1) ou un recours hiérarchique, auprès du ministre de l'intérieur (Direction des Libertés Publiques et des Affaires juridiques - Cabinet - Bureau des polices administratives - Place Beauvau - 75800 Paris Cédex 08),
- ou encore un recours contentieux, précédé ou non d'un des recours administratifs précités, auprès du tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun - 38000 Grenoble) ou via l'application "télérecours citoyens" accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5 :** La Secrétaire générale de la Préfecture de l'Isère est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Isère et notifié.

Le préfet



**Liste des membres de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale  
du département de l'Isère  
(formation plénière)**

**Collège n°1 – Onze représentants des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département (moins de 2 500 habitants) :**

1. M. Daniel VITTE, maire de Montrevel
2. Mme Laurette AIMONETTI, adjointe au maire du Sappay-en-Chartreuse
3. M. Jérôme FAUCONNIER, maire d'Avignonet
4. Mme Nadine ROY, maire de Crachier
5. M. Olivier BONNARD, maire de Creys-Mépieu
6. M. Thierry FEROTIN, maire de Biviers
7. M. Martial SIMONDANT, maire d'Artas
8. M. Albert BUISSON, maire de l'Albenc
9. M. Williams DUFOUR, maire de Miribel-les-Echelles
10. Mme Dominique UNI, maire de Saint-Véran
11. M. Raymond COQUET, maire de Granieu

**Collège n°2 – Six représentants des cinq communes les plus peuplées :**

1. Mme Isabelle PETERS, adjointe au maire de Grenoble
2. Mme Céline DESLATTES, conseillère déléguée à Grenoble
3. M. David QUEIROS, maire de Saint-Martin d'Hères
4. M. Ranzo SULLI, maire d'Echirolles
5. Mme Michèle CÉDRIN, adjointe au maire de Vienne
6. Mme Marie-Laure DESFORGES, adjointe au maire de Bourgoin-Jallieu

**Collège n° 3 – Onze représentants des autres communes :**

1. M. André ROUX, maire de Chatte
2. Mme Martine FAÏTA, maire de Pont-Evêque
3. M. Christian COIGNÉ, maire de Sassenage
4. M. Jean-Philippe RAVIER, conseiller municipal à La Tour du Pin
5. M. Julien POLAT, maire de Volron
6. Mme Sandrine RENAUD, adjointe au maire de Chasse-sur-Rhône
7. M. Michaël KRAEMER, maire de Lans-en-Vercors
8. Mme Géraldine BARDIN-RABATEL, maire du Grand-Lemps
9. M. Christian REY, maire de Diémoz
10. Mme Dominique CLOUZEAU, maire du Plateau-des-Petites-Roches
11. M. Gérard GIRAUD, maire de Saint-Martin-d'Uriage

**Collège n°4 – Dix-sept représentants des EPCI à fiscalité propre :**

1. M. Christophe FERRARI, président de Grenoble Alpes Métropole
2. M. Jean-Pierre GIRARD, vice-président de la CA Porte de l'Isère
3. M. Jean-François CLAPPAZ, vice-président de la CC Le Grésivaudan
4. M. Denis MOLLÈRE, vice-président de la CA du Pays Voironnais
5. M. Thierry KOVACS, président de la CA Vienne Condrieu Agglomération
6. M. Jean-Yves BRENIER, président de la CC Les Balcons du Dauphiné
7. M. Philippe GENTY, vice-président de la CC Entre Bièvre et Rhône
8. Mme Magali GUILLOT, présidente de la CC Les Vals du Dauphiné

9. M. Yannick NEUDER, président de la CC Bièvre Isère
10. M. Philippe ROSAIRE, vice-président de la CC Saint-Marcellin Vercors Isère communauté
11. M. Gérard DEZEMPTÉ, président de la CC Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné
12. M. René PORRETTA, président de la CC des Collines du Nord Dauphiné
13. M. Roger VALTAT, président de la CC Bièvre Est
14. M. Eric BALME, président de la CC de la Matheysine
15. M. Jean-Claude SARTER, vice-président de la CC Cœur de Chartreuse
16. M. Franck GIRARD, président de la CC du Massif du Vercors
17. M. Guy VERNEY, président de la CC de l'Oisans

**Collège n°5 – Trois représentants des syndicats intercommunaux et mixtes :**

1. Mme Maryse BARTHÉLÉMI, présidente de SI du Valbonnais et du Beaumont
2. M. Sam TOSCANO, président du SI pour les télécommunications et les prestations Informatiques (SITPI)
3. M. Bertrand LACHAT, président de Territoire d'énergie Isère (TE38)

**Collège n°6 – Trois représentants du Conseil Régional :**

1. Mme Sandrine CHAIX, vice-présidente du Conseil Régional
2. Mme Katia SERRANO, conseillère régionale
3. M. Eric BONNIER, conseiller régional

**Collège n°7 – Six représentants du Conseil Départemental :**

- M. Olivier BONNARD, conseiller départemental
- Mme Frédérique PUISSAT, conseillère départementale
- Mme Sandrine MARTIN-GRAND, vice-présidente
- M. Cyrille MADINIER, vice-président délégué
- Mme Amandine GERMAIN, conseillère départementale
- Mme Françoise GERBIER, conseillère départementale

Par ailleurs, en vertu de l'article 70 de la loi n° 2018-699 du 3 août 2018 visant à garantir la présence des parlementaires dans certains organismes extérieurs au Parlement, quatre parlementaires sont associés aux travaux de la commission, sans voix délibérative.

Pour le département de l'Isère, les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat ont désignés les parlementaires suivants :

1. Mme Catherine KAMOWSKI (députée)
2. Mme Monique LIMON (députée)
3. M. Guillaume GONTARD (sénateur)
4. M. Michel SAVIN (sénateur)